

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**Séance du 1^{er} Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :
15 Titulaires
1 SuppléantPouvoirs :
4Votants :
20 Pour
0 Contre
0 AbstentionsDate de la convocation :
22 Février 2023**Délibération n°**
2023.03.10**L'an deux mil vingt-trois et le premier mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Laurent BERNARD

Absents : Paul BARD, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET.

**Marché de traitement des ordures ménagères du SICTOM Velay Pilat : demande de
révision de prix du prestataire – Après avis de la CAO**

Un marché a été conclu par le SICTOM Velay-Pilat pour le traitement des OM avec ALTRIOM depuis le 1^{er} février 2019 pour un montant de 104 € HT/tonne.

Suite au transfert de la compétence traitement à compter du 01/06/22, le SYMPTTOM a repris de droit ce marché.

Le 11 octobre 2022, le prestataire manifestait par courrier son attention de dénoncer le marché au 31/01/23. Le 07 novembre 2022, il lui était répondu par recommandé que le CCAP du marché ne le permettait pas au prestataire, seule la collectivité en avait la capacité.

Le 19 décembre 2022, ALTRIOM sollicitait la mise en application de l'article 8-5 du CCAP de la clause de réexamen (dépassement de 10 % du prix initial et contexte économique).

Pour justifier de ce réexamen, l'entreprise invoque des coûts d'exploitation qui auraient fortement augmenté (fourniture d'une attestation de leur expert-comptable sur l'évolution de certains coûts) et met en avant une comparaison avec les coûts des autres clients du site

dont l'augmentation a été répercutée dans leur marché par avenant. 3 mois sont laissés à la négociation pour la conclusion éventuelle d'un avenant.

Pour information :

L'application de la formule de révision a donné l'évolution des tarifs suivante au 1^{er} janvier :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Prix à la tonne	104 €HT/t	105.7 €HT/t	107.2€HT/t	107.2€HT/t	121.37€HT/t
Evolution	-	+1.63 %	+1.42 %	0 %	+ 13.22 %

ALTRIOM demande une augmentation qui se calque avec les augmentations des autres clients soit entre 151,30 et 223,90 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres du 01/03/23 a donné un avis défavorable estimant que l'application de la formule de révision prenait déjà en compte la modification du contexte économique.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **N'APPROUVE PAS à l'unanimité** la signature d'un avenant pour modification du prix du marché de traitement des OM du SICTOM Velay Pilat comme le propose la Commission d'Appel d'Offres.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Jean-Paul LYONNET

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57